



Pierre Buffière de Lair
Secretariat TFEF
C/o EOS Chemin de Mornex 12
CH-1001 LAUSANNE

Amstelveenseweg 998
1081 JS Amsterdam

Phone: + 31 20 520 7970
Fax: + 31 20 646 4055

Email: secretariat@efet.org
Website: www.efet.org

ABN Amro Bank Amstelveen:
Account no: 54 05 15 116

RTE
Mme Claire Niclot

Lausanne, le 12/12/2006

Objet : Harmonisation des pratiques d'enchère à l'échelle européenne.

Monsieur, Madame,

A l'approche de l'anniversaire de la plateforme ARIBA, nous avons le plaisir de vous communiquer ci-après la synthèse de la réflexion des membres d'EFET-France concernant le fonctionnement et l'ergonomie du système.

Dans cette attente, nous restons à votre disposition pour toute entrevue ou entretien informel sur ce sujet et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les plus respectueuses.

Pierre Buffière de Lair
Secrétaire EFET-France

CC: CRE

1. Ouverture des différents guichets.

Les enchères journalières

Actuellement, la plate-forme Ariba autorise la soumission d'offres dès publication de l'ATC, qui a lieu en J-1 environ une demi-heure après les nominations des contrats annuels et mensuels (appelés des produits périodiques). Ceci constitue une légère amélioration par rapport aux débuts dans la mesure où le gain de temps s'élève à 15-30 min.

Néanmoins, il n'est pas possible de soumettre des offres longtemps à l'avance. Or, il paraît indispensable d'autoriser les participants à soumettre des offres (acquittées, mais pas encore validées) au moins 2 jours ouvrés avant l'échéance actuelle. Ces offres seraient alors « activées et validées » dès publication de l'ATC.

Sur d'autres systèmes d'enchère (cités ci-dessus), cette possibilité de soumission à l'avance existe et est largement plébiscitée par les participants.

Comme solution alternative, les participants pourraient également avoir la possibilité d'envoyer des offres par défaut pour les enchères journalières (à soumettre une fois par semaine ou une fois par mois), qui n'est valable que si aucune offre journalière n'a été reçue.

Les enchères périodiques

Il est souhaitable de disposer le plus longtemps à l'avance des spécifications d'enchères par frontière. Le délai pour les **volumes** de 2 jours ouvrés pour les enchères périodiques mensuelles et de 5 jours pour les enchères annuelles de même que le délai pour les **dates** actuel de 7 jours pour les enchères de capacités mensuelles et de 15 jours pour les capacités annuelles n'est pas satisfaisant.

Un calendrier ferme ou au moins indicatif pour toute l'année, comme maintenant disponible pour l'enchère FR>ALL 2007 (et pour FR>IT, FR>UK en 2006) permettrait de gérer la disponibilité des opérateurs nécessaire pour la participation aux différentes enchères.

2. Performances de la plate-forme d'enchère Ariba.

Certes, le temps nécessaire pour soumettre des offres sur Ariba a été amélioré depuis la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité sur les « offres accélérées ». Néanmoins, la complexité du processus de soumission rend la participation aux enchères, notamment journalières, délicate et risquée.

Actuellement, lorsque plusieurs enchères sont tenues en même temps, ce qui est toujours le cas pour ES>FR, FR>ES, les participants sont obligés de parcourir le processus de soumission à plusieurs reprises. Cela nécessite davantage de ressources (en personnel et en temps) et augmente considérablement le risque opérationnel.

L'alternative pourrait être l'utilisation d'un seul et unique fichier englobant l'ensemble des offres pour toutes les frontières vendues aux enchères à un guichet commun.

→ 1 guichet = 1 horaire = 1 fichier avec l'ensemble des offres.

Ce mécanisme est actuellement appliqué avec succès par TSO Auction OFFICE (BE<>PB, PB<>ALL) et RWE Transportnetz Strom (ALL-RWE>FR et ALL-EnBW>FR) dont un exemple est inséré ci-après et qui démontre que l'on peut choisir entre les deux frontières pour faire les offres.

Selon que le participant gère ses opérations transfrontalières de manière centralisée ou décentralisée, il devrait avoir la possibilité de soumettre soit une offre globale pour l'ensemble des frontières soit des offres séparées pour chaque frontière. Et ceci au moyen d'une option à activer (resp. désactiver) dans les « Préférences » de son compte sur la plate-forme.

	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	Datum / Date:	21.06.2006	Auktion Typ:	Day	Version	1				
2	BKV / Actor:	XXXXX								
3			Gebot / bid 1		Gebot / bid 2		Gebot / bid 3		Gebot / bid 4	
4			MW	EUR/MW	MW	EUR/MW	MW	EUR/MW	MW	EUR/M
5			10YDE-RWENET---I		10YDE-RWENET---I		10YDE-ENBW-----N		10YDE-ENBW-----N	
6			10YFR-RTE-----C		10YFR-RTE-----C		10YFR-RTE-----C		10YFR-RTE-----C	
7	- 1:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
8	- 2:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
9	- 3:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
10	- 4:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
11	- 5:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
12	- 6:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
13	- 7:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
14	- 8:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
15	- 9:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
16	- 10:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
17	- 11:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
18	- 12:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
19	- 13:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	
20	- 14:00		500	0,00	0	0,00	0	0,00	0	

3. Validation des offres.

Actuellement, lorsqu'une erreur dans une ou plusieurs paire(s) volume-prix d'une offre est détectée par le système Ariba, l'offre est rejetée entièrement (toutes les paires volume-prix, pour tous les produits). Le message d'erreur n'est pas toujours clair.

Quelques participants se sont ainsi vu privés de capacité transfrontalière, et se sont retrouvés en déséquilibre de part et d'autre de la frontière. Dans le cas où il n'y pas d'allocation de capacité transfrontalière en infra-journalier, cela peut avoir des conséquences graves pour les participants.

Le participant devrait donc avoir la possibilité, à partir des « Préférences » de son compte, de donner son accord pour l'acceptation partielle.

Si cette option est activée, le participant accepte que *si le volume total soumis pour un produit dépasse l'ATC maximale (ou, comme c'est le cas sur la frontière France-Belgique, si le volume total dépasse la capacité maximale qui peut être acquise par un acteur, le volume peut être diminué automatiquement par le système jusqu'à cette limite maximale, en commençant par les dernières paires volume-prix, c.-à-d. où les prix sont les plus faibles*. Si cette option n'a pas été activée, le participant accepte clairement que son offre sera rejetée entièrement en cas d'erreur.

Les pratiques actuellement en vigueur chez TSO Auction Office et RWE Transportnetz Strom sont d'ores et déjà conformes à ce souhait. Tout pas horaire où la capacité demandée dépasse l'ATC sera réduite automatiquement à la valeur maximale possible sans que l'ensemble des offres soit rejeté. Si la situation se produit, le participant est alerté par l'organisateur de l'enchère (par courrier électronique dans le cas de RWE Transportnetz Strom).

Ce principe doit s'appliquer aussi bien pour les enchères périodiques que journalières.

4. Interactivité de la plate-forme.

Actuellement, la plate-forme Ariba n'offre pas la possibilité de disposer d'un compte unique (identifiant+mot de passe) pour une société. Chaque société dispose d'autant de comptes que de personnes qui utilisent le système. Cela pose des problèmes lors de la soumission, la visualisation des offres actives et ensuite des résultats des enchères. Ainsi, seul l'utilisateur ayant soumis des offres pour une frontière orientée peut visualiser les offres et les résultats obtenus.

Or, il est primordial que les autres utilisateurs au sein de la même société puissent visualiser également l'ensemble des offres (et vérifier la dernière version qui va être prise en compte pour l'enchère afin de pouvoir l'adapter si nécessaire), et les résultats de l'enchère. Ceci éviterait qu'un utilisateur soumette une nouvelle offre ne sachant pas qu'une autre offre avait déjà été soumise par un autre utilisateur au sein de la même société. Ce genre d'incident s'est déjà produit sans que le système ne fournisse la moindre alerte. Ariba s'est trouvé dans l'impossibilité de dire si une des 2 offres a été prise en compte, laquelle, et quelle est la capacité obtenue.

A titre de comparaison, les systèmes d'enchère utilisés par TSO Auction Office et RWE Transportnetz Strom ne nécessitent nullement l'utilisation d'un identifiant spécifique. Les envois s'effectuent soit via une plate-forme dédiée pour le premier soit par courrier électronique ou FTP pour le second. Ce système a d'ores et déjà démontré sa simplicité et son efficacité. Les offres soumises et résultats définitifs sont visualisables par l'ensemble des équipes impliquées au sein d'une société.

Par ailleurs, la plate-forme n'offre qu'une possibilité de visualisation partielle des résultats (les prix sont actuellement disponibles mais pas le volume global alloué) dès l'issue d'une enchère. Cette possibilité n'est de plus pas valable pour tous les acteurs du marché, notamment pour ceux n'ayant pas participé aux enchères. En d'autres termes, on est *obligé* de participer aux enchères (même avec des prix nuls) si on souhaite connaître immédiatement après l'enchère les résultats (ceux-ci n'étant publiés que bien plus tard dans l'après-midi par RTE). Cela conduit à une asymétrie d'information parmi les acteurs de marché dans la mesure où la transparence et l'équité à l'accès aux informations ne sont plus assurées. Un tel problème ne se pose par exemple pas sur le TSO Auction Office puisque ce bureau d'enchère publie immédiatement après l'enchère les résultats sur son site Internet.

5. Disponibilité et visualisation des caractéristiques/résultats des enchères.

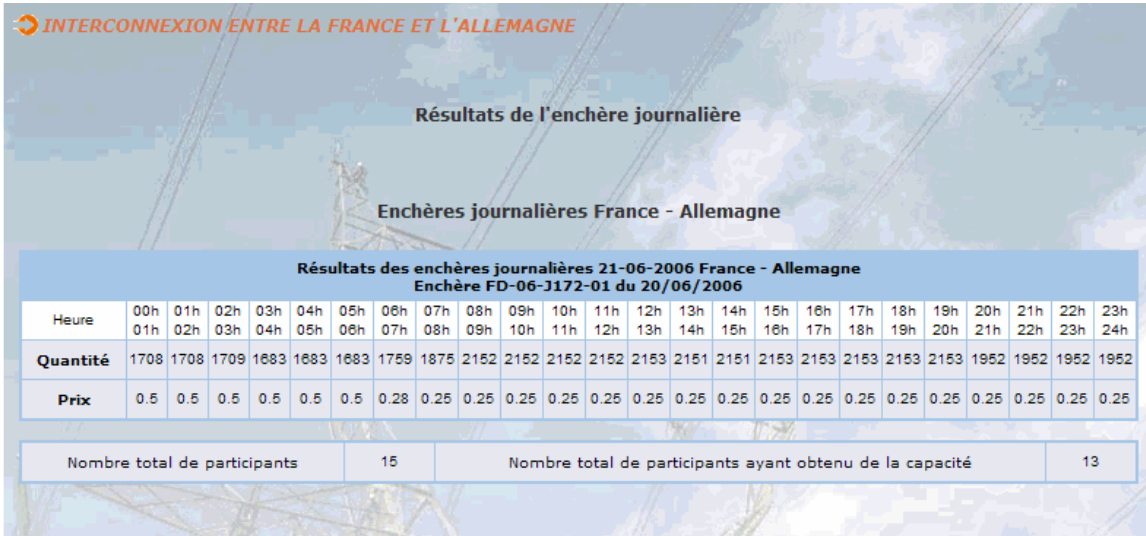
Les résultats des enchères (journalières et périodiques) ne sont pas disponibles et récupérables de manière efficace et sous format Excel à partir de la plate-forme Ariba ou sur site Internet du RTE, ce qui empêche l'automatisation de la capture via des macros etc.

Les systèmes existants (TSO Auction Office ou RWE Transportnetz Strom) permettent une telle récupération de manière simple et efficace à partir de leurs sites Internet (ATC/prix/volumes alloués) et/ou par courrier électronique avec pièce jointe sous format Excel pour les résultats individuels. L'image de TSO Auction Office ci-après illustre cette demande qui peut paraître essentielle pour permettre d'analyser les résultats.

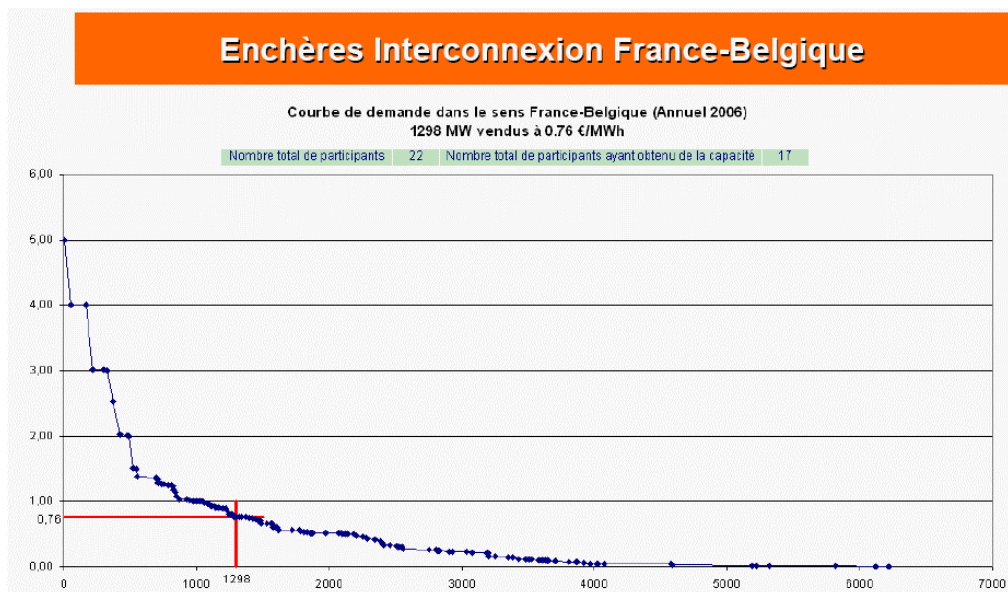
A1						
	A	B	C	D	E	
1			1/05/2006	1/05/2006	1/05/2006	
2			ELIA - TenneT	ELIA - TenneT	ELIA - TenneT	EL
3	Hour	Hour	Available	Price	Obtained	
4			[MW]	[€/MW]	[MW]	
5	0:00	1:00	636	0.05	636	
6	1:00	2:00	636	0.05	636	
7	2:00	3:00	636	0.55	636	
8	3:00	4:00	636	0.69	636	
9	4:00	5:00	636	0.21	636	
10	5:00	6:00	636	0.55	636	
11	6:00	7:00	636	0.21	636	
12	7:00	8:00	636	2.00	636	
13	8:00	9:00	636	3.61	636	
14	9:00	10:00	636	19.32	636	
15	10:00	11:00	636	30.09	636	
16	11:00	12:00	636	20.23	636	
17	12:00	13:00	636	12.46	636	
18	13:00	14:00	636	10.89	636	
19	14:00	15:00	636	10.89	636	
20	15:00	16:00	636	4.92	636	
21	16:00	17:00	636	3.64	636	
22	17:00	18:00	636	3.61	636	
23	18:00	19:00	636	6.54	636	
24	19:00	20:00	636	4.91	636	
25	20:00	21:00	636	3.93	636	
26	21:00	22:00	636	2.64	636	
27	22:00	23:00	636	0.01	635	
28	23:00	0:00	636	0.01	635	
29						
30						

Par ailleurs, le site de TSO Auction Office permet de télécharger des données historiques sous format Excel, ce qui n'est pas possible sur le système Ariba.

En revanche, lorsque l'on compare les résultats affichés par RTE et par TSO Auction Office, on constate que RTE mentionne le nombre de participants à chaque enchère et le nombre d'acquéreurs de capacité, ce qui illustre la liquidité que l'on peut attendre sur un marché secondaire de capacité. L'ajout de cette information dans une colonne des résultats de TSO Auction Office serait donc fortement apprécié.



Et, pour améliorer davantage la transparence des enchères, nous estimons que la publication des courbes prix/demande est une information très utile pour les participants afin d'une part de voir le comportement des concurrents mais aussi afin de constater comment l'enchère s'est déroulée. Cette information a seulement été publiée pour la frontière France-Belgique et elle était limitée aux enchères périodiques comme le montre la figure ci-après. Une extension pour les enchères journalières et pour toutes les frontières paraît nécessaire pour EFET.



6. Contrôles automatiques des offres sur les enchères périodiques.

Il a été possible de constater que lors de la tenue des enchères périodiques, où les enjeux sont vraiment conséquents, aucune vérification, n'est effectuée. En effet, aucune alerte, ni visuelle sur la plate-forme ni téléphonique par les opérateurs, n'est émise si une offre « aberrante » est enregistrée dans le système. Certains acteurs ont vu des offres « manifestement erronées » se faire valider sans aucun contrôle de cohérence : plusieurs offres dont les prix décroissent tandis que les volumes augmentent et tout d'un coup une offre avec un prix excessivement élevé et manifestement erroné.

Bien que les offres relèvent de la responsabilité des participants, les plates-formes d'enchères devraient effectuer des contrôles automatiques.

A titre d'exemple, pour les enchères périodiques, le prix de l'offre X_n doit être strictement inférieur à celui de l'offre X_{n-1} . Si le système détecte l'opposé, il doit émettre une alerte demandant au participant s'il souhaite valider l'offre ou au contraire s'il souhaite apporter une modification.

En effet, nous avons bien conscience que ce type de contrôle peut ralentir la soumission d'une offre journalière, processus déjà actuellement trop lent pour Ariba.

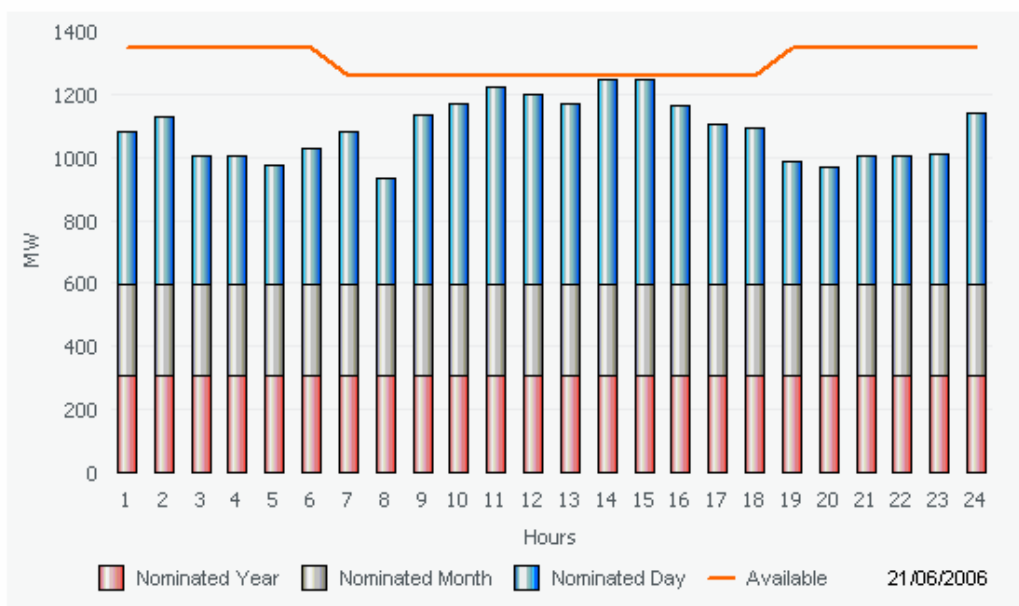
7. Diffusion d'informations relatives aux flux transfrontaliers.

RTE a consenti de véritables efforts dans la diffusion de données relatives au fonctionnement du système. Le site Internet en témoigne.

Cependant, il reste encore des marges d'amélioration, notamment sur la nomination des contrats annuels, mensuels et journaliers. Le site d'Elia constitue un exemple pertinent.

Nominations

Quantities on a daily basis and for each hour concerning the available and nominated capacity:



Toutefois, nous voulons féliciter ETSO et aussi RTE pour la mise à disposition des flux physiques des frontières en quasi-temps réel sur la nouvelle plate-forme ETSOVISTA.

8. Complexité des procédures de nomination France-Espagne depuis la mise en place du mécanisme coordonné.

Les procédures pratiques d'utilisation de toute capacité, même simplifiées par rapport aux premiers jours, comportent toujours une rigidité, essentiellement sur les délais de nomination. En effet, il n'est toujours pas possible de nommer la capacité long terme côté REE avant J-2: 16h comme sur la quasi-totalité des autres interconnexions, ce qui exige une présence en weekend après 16h afin d'envoyer des nominations à REE pour J+2 et avant J+1 7h45.

La lourdeur et la rigidité constatées, loin des pratiques existantes sur d'autres frontières, accroissent considérablement les risques opérationnels pour les participants.

A titre d'exemple supplémentaire, nous regrettons que pour l'enchère annuelle 2007, organisée le 14 décembre prochain, le système Ariba ne sera pas utilisé mais un autre système (eSICA). Ce dernier est fourni par REE, qui, apparemment a été désigné à organiser l'enchère. Ceci va encore une fois à l'encontre des efforts d'harmonisation des systèmes d'enchères souhaités par les participants.

9. Amélioration de la communication avec l'office d'enchères, procédures de back-up et clarification des règles d'annulation.

Actuellement, peu de procédures de mode dégradé existent pour la soumission des offres en cas de problèmes informatiques chez un participant ou chez la plate-forme des enchères.

Plusieurs possibilités de mode dégradé peuvent être utilisées :

Soumission des offres sur un serveur FTP. Ce système fonctionne déjà chez les gestionnaires de réseau allemand (RWE, EON, Vattenfall, EnBW).

Soumission des offres par courrier électronique avec en pièce jointe un (plusieurs) fichiers Excel, puis confirmation des fichiers par fax.

Bien que les annulations d'enchères journalières soient des événements exceptionnels, les acteurs de marché en ont aussi subi puisque les deux GRTs adjacents n'arrivaient pas à s'accorder sur une même valeur de l'ATC des deux côtés de la frontière. Les conséquences d'une telle situation pourraient être vraiment néfastes, non seulement pour la situation financière des acteurs concernés, mais aussi pour la sécurité du système dans la mesure où une telle annulation pourrait conduire à des problèmes insurmontables dans le marché importateur. Pour des raisons de transparence, une clarification des règles d'annulation est souhaitable.

Egalement, la procédure actuelle permet à RTE d'annuler les enchères journalières ou aux acteurs de contester les résultats jusqu'à 12h en J-1 sur toutes les frontières. Cette possibilité devrait être offerte uniquement jusqu'à 8.45am sur les enchères italiennes et 9.45am sur les enchères espagnoles. Sur ces deux marchés, la bourse étant quasiment obligatoire, une annulation tardive des enchères (après les heures mentionnées ci-dessus) génère obligatoirement des écarts (*imbalances*) pour les acteurs sans qu'ils aient la possibilité de se rééquilibrer (en particulier sur l'Italie) alors même qu'ils ne sont pas responsables de l'annulation de l'enchère.